



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION :

Affaire suivie par : Thomas Le Brigand

GESTION PATRIMONIALE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N°D25DGST236

OBJET : FOURNITURE ET POSE DE GARDE-CORPS SUR LE MURET DE L'ESPACE JEUNES

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de sécuriser les personnes circulant depuis le trottoir en évitant tout risque de chute de hauteur depuis le muret en installant des garde-corps ;

Considérant le devis de l'entreprise PLIAGE47 proposant les travaux pour 6 500 euros HT soit 7 800 euros TTC ;

Considérant le devis de l'entreprise MESQUITA proposant les travaux pour 8 700 euros HT soit 10 400 euros TTC;

Considérant l'analyse des devis reçus ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'offre de l'entreprise PLIAGE47 pour un montant de 6 500,00 euros HT soit 7 800,00 euros TTC, pour la fourniture et la pose de garde-corps sur le muret séparant le trottoir de l'Espace jeunes ;

2°) – De signer ou d'autoriser le 1^{er} Vice-président à signer le devis ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
 Fumel, le 23 décembre 2025

Le Président
 Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 23 décembre 2025
 Reçu en Sous-Préfecture le : 23 décembre 2025
 Publié ou Notifié le : 23 décembre 2025



FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com